



BALLAN SUR ROULETTES

Fédération Française Roller & Skateboard
Club Labellisé 2020



3H BALLAN-MIRÉ REGLEMENT 2023

Organisateur :

L'organisateur de l'épreuve est Le Club BALLAN SUR ROULETTES.

Circuit de l'épreuve :

Le parcours de l'épreuve ZAC de la Chataigneraie à Ballan-Miré développe une distance de 964 mètres. Il est de type « circuit fermé ». Le sens de l'épreuve est défini par l'organisation.

Type d'épreuve :

L'épreuve des « 3 heures de Ballan-Miré » est une course au temps : 3 heures et en relais par équipe de minimum 4 à maximum 5 participants.

Engagement des équipes :

L'engagement est fait uniquement par équipe. Une équipe est composée de patineurs licenciés à la FFRS (licence compétition à fournir), ou non (dans ce cas fournir un certificat médical de moins d'un an à la date de la manifestation). Le montant de l'engagement par équipe est fixé à **50 euros** (un chèque de **caution d'un montant de 120€** sera exigé pour les puces de chronométrage au moment du retrait des dossards). Le nombre maximum d'équipes engagées est défini par l'organisateur. Passé le quota fixé, les inscriptions sont placées sur une liste d'attente selon leurs dates de réception. Le dossier d'engagement complet doit parvenir à l'organisateur 2 semaines avant la date de l'épreuve. L'organisateur confirme l'inscription de chaque équipe par tous moyens à sa disposition.

Nom de l'équipe :

Le nom de l'équipe est libre. Toutefois, pour des impératifs d'identification de l'équipe, utilisez un nom qualifiant unique, par exemple : « les elfes », « Malibu ». Proscrire les noms comme : « équipe 1 », « équipe 2 »...

Catégorie :

L'âge minimum requis des candidats est de 8 ans et pour être admissible dans une équipe doit être acquis en 2023 (avoir 8 ans au 31 Décembre 2023). Les équipes sont regroupées selon les 4 catégories suivantes :

Année de naissance	Age Minimum requis	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
		U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16
Catégorie	8 ans en 2023	Mini/Poussin(e)s			Benjamin(e)s		Cadet(te)s/Jun B(1)		

Composition des équipes :

Les équipes sont composées d'équipiers de la tranche d'âge correspondante, l'âge des participants est compté au 1er janvier de l'année de l'épreuve. La catégorie de l'équipe est déterminée par la moyenne d'âge des équipiers. Les équipes peuvent être mixtes.

Équipement des patineurs :

Les patineurs doivent être équipés de patins avec soit 2 paires de roues parallèles soit de roues en ligne (6 au maximum). Le diamètre des roues ne peut excéder 90mm pour les catégories Mini à Benjamins, et 100mm pour la catégorie Cadet. Les freins sont acceptés. Les ski-roues sont interdits. L'ensemble des dispositions fédérales d'équipement des patineurs s'applique. Le port du casque est OBLIGATOIRE pour toutes les catégories. Les protège-poignets rigides et genouillères sont obligatoires pour les catégories Mini et Poussins. Les protège-poignets rigides sont obligatoires pour la catégorie Benjamin.

Président : JALAL Skander, Maison des Associations, 4 Rue de La Haye, 37510 BALLAN MIRE

Courriel : ballansurroulettes@yahoo.fr

Site : <http://ballansurroulettes.jimdo.com>



BALLAN SUR ROULETTES

Fédération Française Roller & Skateboard
Club Labellisé 2020



Programme type :

- Remise des dossards : le jour de l'épreuve.
- Reconnaissance, échauffement : ouvert environ 1 heure avant le départ jusqu'à au maximum 15 minutes avant le départ.
- Mise en place des signaleurs : au moins 30 minutes avant le départ.
- Appel des Equipes au départ : 15 minutes avant le départ.
- Départ de l'épreuve de 3 heures.
- Arrivée : l'enregistrement des arrivées est fait au maximum pendant 15 minutes après les 3 heures de l'épreuve.
- Restitution des dossards : ouvert après l'arrivée pendant au maximum 1 heure.
- La cérémonie de clôture : doit être prévue entre 30 minutes et 1 heure après l'heure d'arrivée officielle.

Pointage, Classement :

Le pointage de chaque passage de chaque patineur est fait sur la ligne d'arrivée. Il est réalisé grâce à un système de puces électroniques. Le système délivrera un classement intermédiaire provisoire, après chaque heure de course, de l'ensemble des équipes engagées. Ce classement sera affiché par des moyens informatiques dans le stand de chronométrage. Le classement général de l'épreuve, par catégorie, après validation et officialisation par le jury, sera diffusé et rendu public par l'organisateur.

Dossard :

Chaque participant porte un dossard fixé par 4 épingles et/ou collé dans le dos de manière à ce qu'il soit bien visible en toutes circonstances. Le dossard permet de contrôler l'appartenance des participants à la manifestation (assurance). Chaque participant est doté d'une puce électronique soit incorporée au dossard soit fixée à un bracelet porté à la cheville. Au passage sous le portique ou boucle d'arrivée, le patineur est averti de la prise en compte de son passage par un signal- sonore et/ou lumineux.

Le témoin :

Par équipe, il n'y a qu'un seul patineur en course. Chaque équipe dispose d'un témoin. Ce témoin doit être porté par le coureur en course depuis le départ, transmis dans la zone de relais à un coéquipier, jusqu'à l'arrivée après le temps de course.

Départ :

Chaque équipe choisit librement le patineur qui prendra le premier relais. Ce patineur participe au départ. Les patineurs au départ sont groupés derrière la ligne de départ (en général au début de la zone de relais, minimum 50 m avant la ligne d'arrivée). Le départ est donné sous la direction de l'organisateur.

Points chauds :

L'organisation a la possibilité d'organiser des points chauds durant l'épreuve 3H Roller - nombre et fréquence laissés à la discrétion de l'organisation.

Principe : A l'heure prévue de chaque point chaud, le premier patineur éligible qui passe la ligne d'arrivée ou la boucle d'entrée dans les stands, le remporte. Ce patineur et les membres de son équipe ne seront plus éligibles pour les points chauds suivants. La liste des gagnants sera affichée sur un panneau situé à côté du stand de chronométrage.

L'arrivée :

La ligne d'arrivée doit être matérialisée selon les règles fédérales. L'heure réelle d'arrivée du patineur en course de chaque équipe est enregistrée après avoir effectué le temps de l'épreuve prévue (3 heures en

Président : JALAL Skander, Maison des Associations, 4 Rue de La Haye, 37510 BALLAN MIRE

Courriel : ballansurroulettes@yahoo.fr

Site : <http://ballansurroulettes.jimdo.com>



BALLAN SUR ROULETTES

Fédération Française Roller
& Skateboard
Club Labellisé 2020



général). Le patineur qui prend le dernier relais et passe sous le portique d'arrivée avant l'heure officielle d'arrivée termine le tour en cours qui est comptabilisé. En cas d'égalité de nombre de tours, l'heure d'arrivée réelle du dernier patineur de l'équipe est déterminante dans le classement général de l'épreuve.

Zone de relais, passage de témoin :

La zone de relais doit être matérialisée sans ambiguïté, généralement entre le début et la fin de la zone des stands patineurs. Une zone de sécurité d'au minimum 20 m de part et d'autre du portique d'arrivée doit rester libre. Le témoin ne peut être passé que dans la zone de relais. Le passage de témoin doit être exécuté à faible vitesse afin de limiter les risques de chute et améliorer la sécurité de cette zone. Les équipes sont entièrement libres tant dans l'ordre de la prise de relais de chaque équipier que du nombre de tours consécutifs que chaque équipier peut effectuer.

Incident de l'épreuve :

Le juge-arbitre est seul habilité à neutraliser, suspendre ou arrêter définitivement la course pour toutes raisons de sécurité qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt des participants. Le juge-arbitre informe l'organisateur de ses décisions. L'organisation doit prendre dans les meilleurs délais les mesures utiles.

Secours :

L'organisation a prévu un service de premiers secours sur le site adapté au nombre de participants.

Assistance :

Les patineurs sont libres d'emporter l'équipement qu'ils jugent utile. Les patineurs en course peuvent recevoir une assistance d'autres participants en course ou d'un agent de l'organisation dédié à cette tâche. Le patineur en difficulté doit terminer le tour par l'itinéraire de l'épreuve, dans le sens de circulation de l'épreuve.

Pénalités :

Tous gestes antisportifs, toutes actions mettant en cause la sécurité des participants ou tous manquements au règlement signalés par un juge entraîne obligatoirement une pénalité d'1 tour. En cas de récidive, la pénalité est automatiquement portée à 3 tours. Le juge-arbitre est le seul habilité à disqualifier soit le patineur soit l'équipe complète en cas de faute grave.

Réclamations :

Les réclamations ne sont admises que pour le décompte des tours de son équipe. Elle est faite auprès du juge-arbitre au maximum 15 minutes après l'arrivée du dernier compétiteur.

Cérémonie de clôture :

Le comité d'organisation de l'épreuve prévoit une cérémonie de clôture ou seront mises à l'honneur les équipes participantes, les bénévoles en charge de l'organisation de l'épreuve et l'ensemble des partenaires. L'ensemble des participants sont conviés à cette fête. Le protocole se fera en présence des représentants officiels de la ville de Ballan-Miré.

Président : JALAL Skander, Maison des Associations, 4 Rue de La Haye, 37510 BALLAN MIRE

Courriel : ballansurroulettes@yahoo.fr

Site : <http://ballansurroulettes.jimdo.com>